

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 902

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 42, insérer l'alinéa suivant :

« La France est une grande nation spatiale. Elle doit garantir son accès souverain à l'espace. Nous disposons des moyens techniques et politiques pour proposer à l'humanité un projet soutenable d'étude et d'utilisation pacifique de l'espace. Notre pays dispose du deuxième budget par habitant au monde pour l'espace (30 € par habitant et par an). Une partie de cet argent a financé en 2022 plus de 24 % du budget de l'ESA. C'est le seul pays européen ayant la maîtrise de l'ensemble des technologies spatiales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'inclure une réflexion sur le contexte dans lequel s'inscrivent les dépenses programmées sur la période de la nouvelle LPM pour les besoins de nos capacités spatiales.